

## SÉANCE DU 8 MARS 2022 A 20 H 15

Deuxième séance ordinaire de la session de printemps, législature 2020-2025.

Le Conseil municipal est présidé par Mme C. Sermet, qui ouvre la séance à 20 h 15.  
En raison des mesures COVID19, cette séance a lieu exceptionnellement dans la salle communale.

**Présents :**

Mesdames	Mélanie Baudet Anne-Sophie Fillistorf Zélie Kössler Solveig Rüfenacht (retard annoncé) Catherine Sermet, présidente Céline St Mart
Messieurs	Yann Berney Nicolas Meda David Schütz Christian Tripod, Vice-président

**Excusé :**

Stéphanie Zuppinger-Noverraz  
Jean-Jacques Nussbaumer  
Alain Pipoz

.....

**Exécutif — Présents :**

Monsieur	Vincent Hornung, maire
Monsieur	Henri Louvrier, adjoint

**Excusé :**

Madame	Sabine Chassot Leiglon, adjointe
--------	----------------------------------

Secrétaire général présent : Monsieur Pierre-Alain Aubert

.....

### Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 08.02.2022
2. Propositions et communications du bureau du Conseil municipal
3. Communications du Maire et des Adjoints
  - a. Local Garden — Rapport de l'association
  - b. Ukraine — Aide d'urgence
  - c. Schéma directeur communal
4. Rapports de commissions
5. Projet de délibérations

.....

### 1. Approbation du PV du 08.02.2022

Mme Sermet ouvre la séance et passe directement à l'adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 08.02.2022.

Le PV est accepté sans autre commentaire et Mme Schutz est remerciée pour sa rédaction.

.....

## **2. Propositions et communications du Bureau du Conseil municipal**

### Élection du président(e) du Conseil

Mme Sermet informe que le poste de président(e) du conseil municipal doit être remis au vote lors de la séance du 10 mai 2022 après deux ans de présidence.

Il s'agit non pas de remettre son mandat, mais plutôt de ne pas barrer le poste à un conseiller municipal qui désirerait postuler.

Elle précise qu'elle sera d'ailleurs absente lors de cette séance et que c'est M. Tripod, vice-président qui dirigera la séance.

À la demande de Mme Baudet pour savoir si Mme Sermet veut bien continuer, elle répond par l'affirmative.

### Aide à l'Ukraine

Mme Rüfenacht s'inquiète des possibilités d'aide à l'Ukraine et demande que la commune fournisse les coordonnées des instances gérant tous les types de soutien, tant financier que logistique.

M. Louvrier explique que le département de la cohésion sociale s'occupe de l'accueil pour le canton de Genève, comme cela avait déjà été le cas lors de la guerre des Balkans et que c'est le long terme qui est envisagé pour une gestion de crise.

Mme Rüfenacht se fait l'écho de demandes pour accueillir des réfugiés, mais s'inquiète des complications et des procédures pour les personnes souhaitant devenir famille d'accueil.

Elle demande aussi que la commune mette des informations sur le site internet pour éviter des problèmes liés à un manque d'information.

Mme Sermet explique que la commission sociale a prévu une subvention et que l'exécutif a versé une subvention, comme indiqué à l'ordre du jour sous point 3.

M. Tripod précise que la demande de subvention de Fr. 3 000. — à l'UNICEF a été possible via la création d'un groupe de communication qui permet de réagir plus rapidement au traitement des demandes d'aide d'urgence.

Cette subvention va permettre d'aider les enfants ukrainiens réfugiés en Roumanie.

M Hornung explique que l'Exécutif a aussi décidé de verser une subvention

Il précise aussi que l'ORPC est en train de s'organiser pour répondre aux besoins d'accueil.

Mme St-Mart informe que la Ville de Genève a été sollicitée pour les abris PC et les pastilles d'iode.

La question qu'elle se pose pour la commune, est l'existence d'abri autre que l'ORPC, et si les nouveaux immeubles possèdent des abris.

M. Hornung répond que les seuls abris existants sont ceux de l'ORPC. Le nombre de places est basé sur la moyenne du NB d'habitants et les places disponibles sont réajustées en fonction de l'évolution de la population.

C'est l'ORPC qui gère l'attribution des places et la prise en charge de la population.

Mme St-Mart demande ce qu'il y a lieu de faire si l'alarme atomique s'active lorsque l'on est dans la rue.

M. Hornung répond qu'il faudra se conformer aux indications de la Protection civile qui sera déployée dans ce cas.

M. Meda demande si les abris PC peuvent accueillir des réfugiés ou s'ils sont réservés uniquement en cas d'urgence.

M. Hornung répond que l'ORPC est en réflexion pour gérer cet accueil.

Concernant l'accueil dans la commune, les demandes seront de toute façon centralisées au niveau fédéral, puis cantonal, pour ensuite être réparties dans les différents sites prévus. Les abris PC étant équipés pour y vivre, ils sont une des possibilités retenues à ce jour.

#### Nant du Pry

Mme Sermet informe le conseil que les arbres posant des problèmes sont en cours de déblaiement, selon les informations reçues de Mme Chassot-Leiglon.

#### Divers

Mme Sermet relaie une demande des commissions cultures et loisirs et environnement concernant les activités payantes et quelle gestion doit être mise en place.

Mme Baudet explique qu'un atelier est prévu pour la fabrication de lessive et aux vues des places disponibles, la commission à décider de demander une inscription symbolique pour engager les personnes qui s'inscrivent et elle demande comment gérer cela.

Elle demande si le compte de la commune peut être utilisé et que la commune fournisse ensuite le décompte des versements.

Mme Rüfenacht trouve que l'argent liquide est plus simple dans ce cas.

Mme Kössler explique qu'il s'agit de frais d'inscription et que le compte est donc préférable

M. Aubert explique que la réponse est multiple concernant les recettes de manifestations, notamment concernant la forme (frais d'inscription, remboursement matériel, frais d'entrée, ticket, etc..) que l'affectation (sur manifestation, en excédent pour la commission, ou recette de la commune, etc..) et qu'une réponse globale ne peut pas être donnée tout de suite.

M. Meda conclut donc qu'il est impossible d'affecter ailleurs qu'aux comptes de la commune les recettes dès lors que les infrastructures de la commune sont mises à dispositions.

Mme Baudet explique que les frais d'inscription serviront au paiement de l'intervenante.

M. Hornung rappelle que ce genre de question doit être posée à la Mairie directement et informe que le n° de compte de la commune sera communiqué pour la manifestation.

Mme Rüfenacht explique que nous aurons les mêmes problèmes avec toutes les manifestations, étant donné que les commissions agissent en délégation de la commune.

M. Berney demande s'il ne serait pas préférable d'offrir la gratuité.

M. Meda trouverait intéressant de s'autofinancer lors des manifestations afin d'améliorer les services, les bénévoles et de pouvoir bénéficier d'une enveloppe budgétaire plus importante.

Mme Sermet rappelle qu'on pourrait avoir besoin de défrayer les bénévoles.

M. Hornung clôt le débat en rappelant que le compte de la commune sera utilisé dans le cas présent et qu'un traitement détaillé sera proposé par la suite.

### **3. Communications du Maire et des adjoints**

#### Local Garden — Rapport de l'association

M. Hornung lit le rapport de l'association sur l'activité déployée l'année dernière, pendant que M. Louvrier affiche à l'écran quelques images de la serre.

Récapitulatif des travaux effectués :

#### Fin mai :

- Montage de la serre
- Connexion de la serre à l'électricité et l'eau du bâtiment des pompiers
- Travail du sol : incorporation de composte à l'aide d'un motoculteur
- Création des lits de culture et des allées avec un coffrage en bois
- Installation d'un système de monitoring de la température et de l'humidité à distance

#### Juin :

- Création de lucarnes d'aération sur vérin hydraulique thermorégulé pour améliorer la ventilation et la gestion de la température
- Installation d'un filet d'ombrage 50 % sur la face sud de la serre
- Mise en place du système d'irrigation et test
- Construction d'une table de semis et d'une table pour les utilisateurs avec coffre de rangement cadénassable
- Implantation des premières cultures

#### Juillet/Août :

- Création d'un chemin d'accès en copeaux et mise en place de copeaux dans les allées
- Mise en place des cultures
- Ébauche de site web

#### Septembre :

- Visite de la serre avec V. Hornung et S. Chassot, présentation du flyer de communication
- Finalisation du site web et changement d'identité pour Local Garden

#### Octobre :

- Finalisation du flyer en partenariat avec la commune et envoi du flyer
- Mise en ligne du site web et achat du nom de domaine localgarden.ch
- Premières inscriptions de la population de Céligny
- Organisation de 3 séances de visite de la serre

#### Novembre :

- Premières récoltes

- Organisation d'un groupe WhatsApp pour faciliter la communication avec les utilisateurs de la serre

Les dépenses pour l'année 2021 se sont portées à 10 003 CHF comme accordé par la commune. Ci-dessous, un récapitulatif des principaux postes de dépense.

Résultats obtenus :

- Environ 350 flyers envoyés
- 85 visites de personnes différentes sur le site internet
- 26 foyers inscrits
- 5 foyers présents aux séances
- 13 ventes de légumes pour 63 CHF au total.

Mme St-Mart demande si toutes les personnes inscrites ont eu une réponse.

M. Meda répond qu'il a bien des réponses et il a lui-même reçu un code pour accéder à la serre.

Mme Rufenacht demande pourquoi le nom de l'association est anglophone et s'inquiète du ratio entre les coûts de production et de vente.

M. Meda explique que l'inscription est gratuite et que seuls les légumes sont payants. Le but étant à terme de produire plus et d'acquérir une base de client stable et de s'inscrire dans la durée.

M. Louvrier rappelle qu'il s'agit d'un projet pilote mené par deux jeunes sortant des hautes écoles, et qu'ils agissent dans le but de pouvoir décliner le projet dans d'autres endroits.

M. Meda rappelle qu'il était prévu d'organiser des visites des écoles pour sensibiliser les enfants à la question de l'environnement et à l'agriculture.

M. Schutz confirme que cela a déjà été évoqué.

M. Hornung explique que c'est à l'ordre du jour de la prochaine séance avec l'association.

M. Berney rappelle que la saison a été difficile et que la serre a débuté tardivement son activité et que par conséquent il est normal d'avoir une production faible.

Mme Sermet demande si Fr. 63. — correspondent au bénéfice.

M. Meda rappelle avoir demandé des légumes pour l'escalade, mais au vu de la production cela n'a pas été possible.

M. Tripod demande la durée prévue du projet.

MM Hornung et Louvrier confirment que la durée prévue du projet sur la commune est de 2 ans minimum.

Mme Baudet explique qu'il faut laisser le temps pour permettre de rentabiliser le projet.

M. Hornung abonde en ce sens et rappelle que le budget a été tenu

### Ukraine — Aide d'urgence

Sujet déjà évoqué précédemment.

### Schéma directeur communal

M. Hornung se propose de faire un point de situation. Un grand travail a été entrepris avec Urbaplan avec comme but de reprendre l'histoire du développement de la commune et une projection de l'avenir de celle-ci.

Deux objectifs ont été définis. Le premier concerne l'optimisation du développement du village en fonction du développement de la population et du territoire de la commune. Le deuxième est de projeter le développement des besoins *en patrimoine administratif* de la commune et d'une réflexion quant à la localisation et aux types de développement prévus.

Le travail étant en cours de finalisation par Urbaplan, M. Hornung propose de présenter le schéma directeur communal lors d'une séance de commission élargie en préambule à la séance du conseil municipal du 10 mai 2022.

M. Tripod informe qu'une commission sociale est prévue à cette date.

M. Aubert propose de déplacer cette commission.

M. Tripod demande que la commission élargie soit convoquée de 18 h 30 à 20 h afin d'avoir assez de temps pour évoquer ce schéma directeur communal.

Mme Rufenacht demande à avoir les documents au préalable, afin de pouvoir préparer au mieux la séance.

M. Tripod rappelle qu'il s'agit du travail d'Urbaplan et qu'ils préféreront sûrement présenter d'abord avant de communiquer les documents.

## **4. Rapports de Commissions.**

M Aubert indique qu'il a un souci de logique quant à la transmission des rapports avant la lecture de ces derniers. Est-ce qu'il convient de la transmettre auparavant ou est-ce qu'ils doivent être transmis postérieurement à leurs présentations ?

Mme Rufenacht pense qu'il faut les remettre auparavant afin que les éventuelles questions puissent être posées par les conseillers municipaux.

En réponse à M. Berney, M. Louvrier explique la différence entre les procès-verbaux et les rapports, le premier contenant le détail des arguments, le deuxième présentant les décisions avec, au maximum, un rapport de majorité et de minorité.

Mme Sermet complète par le fait que les séances du conseil municipal sont publiques et que les commissions et leurs rapports ne le sont pas.

Mme Sermet confirme donc que les rapports ou procès-verbaux autorisés à être diffusés par la commission, doivent être joints à la convocation.

## **Commission des Finances**

Mme Rüfenacht explique que le rapport fait suite à une séance extraordinaire de la commission pour l'étude du plan financier de la commune.

Le but du présent rapport est de donner un préavis sur l'acquisition de la parcelle 311 et sur l'aspect financier des investissements prévus.

Concernant l'acquisition de la parcelle :

Selon le rapport d'expertise datant de février 2021, la surface du terrain est de 1375 m<sup>2</sup>, la surface brute est de 170 m<sup>2</sup> avec une surface habitable de 155 m<sup>2</sup>.

L'intérieur des deux habitations a été rénové en 2005-2006, les façades, volets et ferblanteries en 2016.

Le prix d'acquisition est inférieur au prix de l'expertise et cette acquisition se fera sur les fonds propres de la commune. L'objet faisant partie du patrimoine financier, il ne sera pas sujet à amortissement, donc d'une charge supplémentaire sur le budget communal.

Il est à noter que l'objectif premier de l'acquisition de cet objet est d'agrandir la surface de terrains constructible de la commune, une fois la parcelle déclassée (soit en zone B4, soit en zone d'utilité publique). À ce jour, ce projet de déclassement n'a pas été soumis formellement aux autorités cantonales, mais des échanges de courrier suggèrent un préavis favorable, sous certaines conditions, par les autorités compétentes.

La Commission des Finances recommande l'approbation, par le Conseil Municipal, du projet d'acquisition de l'objet immobilier sis au 62 route des Coudres

M. Berney demande si, du point de vue fiscal, on aurait intérêt à utiliser notre fonds propre ou à contracter un prêt.

M. Hornung répond que la délibération tient compte des deux possibilités et que l'exécutif choisira la solution la plus adéquate.

M. Louvrier explique que concernant la péréquation, 8 critères sont déterminants pour le calcul et en réponse à M. Meda, que les charges de prêt n'y sont pas prépondérantes.

Mme Rüfenacht reprend la lecture de son rapport concernant le deuxième point, soit le plan financier étendu de la commune.

Elle note que l'exécutif a fait un travail remarquable pour ce plan financier avec notamment plusieurs scénarios différents.

Les différents projets présentent l'impact financier des investissements sur le budget communal avec notamment les projets suivants :

- La construction d'un bâtiment des pompiers/voirie
- L'installation d'un ascenseur dans la mairie et l'aménagement des combles
- L'achat d'un véhicule de pompiers
- La création d'un local multiactivités

Elle relève aussi que cet exercice est compliqué étant donné les inconnues sur le moyen et long terme notamment à cause de variables telles que :

- Schéma directeur communal
- Estimations des rentrées fiscales
- Loi cantonale en matière de transfert de charge

En conclusion, la commission relève que seuls des revenus supplémentaires, issus du patrimoine financier, pourront permettre à la commune de financer les investissements du patrimoine administratif.

À noter toutefois que la conséquence de cela est que la commune va devoir gérer de front plusieurs dossiers et demande donc de ne pas négliger les ressources humaines nécessaires pour mener l'ensemble des projets.

Pour finir, la commission salue la démarche d'analyse entreprise par l'exécutif, et rappelle qu'il s'agit d'un outil de pilotage qui sera remis à jour de manière régulière, en fonction de l'évolution des données en sa possession et au plus tard, lors de chaque proposition d'investissement

Mme Rüfenacht informe encore que ce rapport n'est, en aucun cas, une décision d'investissement, et rassure le conseil municipal, le plan financier est fait pour permettre d'avoir une vue financière sur les volontés d'investissement.

M. Hornung précise que c'est le fruit d'un travail conjoint en M. Aubert et lui-même.

Tout ce qu'on amortit plombe le budget. Donc, pour garder un équilibre budgétaire, on doit générer des revenus.

Mme Sermet demande la suite des opérations, maintenant que le plan financier est présenté.

Mme Rüfenacht répond que le point suivant est la délibération prévue au point 5 de l'ordre du jour.

M. Hornung explique qu'ensuite c'est la commission des bâtiments pour le projet de caserne des pompiers, voirie et déchetterie.

La commune a reçu aussi les plans pour l'aménagement de la mairie et des combles et voulait savoir si une présentation au conseil municipal pouvait être envisagée en avril.

M. Berney propose d'avancer dans l'ordre, soit la délibération de ce soir, le schéma directeur communal, puis les autres investissements.

M. Tripod abonde en ce sens, qu'il est logique que le pas suivant soit le schéma directeur communal. D'abord, les urbanistes doivent répondre à la question ou l'on peut développer la commune, puis on verra ensuite pour la construction.

M. Berney demande donc ce qui est prévu.

M. Tripod répond à Mme Sermet, en expliquant qu'il est plus logique d'avancer sur les différents projets afin d'éviter de perdre du temps.

M. Hornung explique qu'Urbanplan ne peut pas présenter le schéma directeur communal avant mai, mais propose de présenter les plans de la mairie en avril pour avancer dans la réflexion.



M. Tripod est d'accord pour une présentation si celle-ci ne débouche pas sur une décision et Mme Sermet confirme que l'on présentera le projet en avril

M. Berney demande un point de situation des nouveaux projets afin que l'on puisse avoir une vision d'ensemble de ce qui attend la commune.

Mme Sermet confirme qu'un tel document est nécessaire et qu'il a déjà été évoqué.

M. Meda rappelle que l'avantage du modèle présenté est qu'il est facilement adaptable et que son utilité n'est plus à démontrer.

M. Hornung remercie la commission des finances pour l'établissement de son rapport qui a su résumer parfaitement des tableaux des plus complexes à appréhender.

### **Commission Culture et loisirs**

M. Meda explique que le rapport de la commission est oral, car il se borne à énumérer les manifestations prévues cette année.

La commission s'est réunie pour une première séance et débriefé l'année 2021.

Celle-ci a vu quatre événements être organisés, soit :

- Rallye des familles avec 23 équipes de 100 personnes en tout
- Clean up Day avec 45 personnes
- Deux concerts au temple avec un total de 185 personnes sur 2 soirs.
- La fête de l'Escalade où environ 190 personnes ont participé

Le rapport d'activité est en cours de rédaction.

L'agenda 2022 est pour l'instant composé de :

- 10 avril — vide dressing
- 10 juin — Les communes font leur cinéma organisé par une association et qui verra avec Celywood pour la sélection du film.

Mme Fillistorf rappelle que la gestion étant entièrement faite par l'association, cette activité évite une implication de la commission et de la commune.

- Date à définir — Le vide-grenier.
- 21 août — Rallye des familles
- 19 et 30 novembre — Concert au temple
- 09 décembre — Escalade

M. Meda explique qu'il reste encore une manifestation qui pourrait être organisée avec l'association « 20 000 lieux » qui gère une scène mobile pour des spectacles et qui a été subventionnée par la commune.

M. Meda relève aussi que le budget de la commission culture et loisirs ne permet pas d'organiser l'ensemble des idées et des projets de la commission et qu'une séance est prévue avec M. Louvrier pour voir ce qu'il est possible de faire.

Il rappelle aussi que suite à l'Escalade, des défauts avaient été notés au niveau de la tente et demande si quelque chose a été entrepris.

M. Aubert répond que c'est en cours.

M. Hornung demande si la commission a pris contact avec l'école et l'APEC pour l'escalade afin de continuer dans l'esprit festif de l'année passée.

## **5. Délibérations**

M. Hornung lit la délibération.

Ouverture d'un crédit d'investissement de F 1 709 000 pour l'acquisition de la parcelle n° 311 de la Commune de Céligny, propriété de madame Muriel Chantal Corinne Winkler

vu l'emplacement de la parcelle 311 encadrée dans la parcelle communale n° 622,

vu la vétusté de certaines infrastructures d'utilité publique de la Commune de Céligny,

vu les projets de la Commune d'améliorations des infrastructures d'utilité publique,

vu les négociations menées avec la propriétaire de la parcelle,

vu le projet d'acte notarié établi par Me Dominique Boyer, de l'Étude des Notaires unis, notaires, le 21 février 2022,

vu le rapport de la Commission des bâtiments du 19 octobre 2021,

vu le rapport de la Commission des finances du 1<sup>er</sup> mars 2022,

vu l'art. 30, alinéa 1, lettres e et k, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de Monsieur le Maire,

### LE CONSEIL MUNICIPAL

#### **d é c i d e**

par 9 oui, 0 non, 0 abstention

1. D'acquérir la parcelle n° 311, de 1 375 m<sup>2</sup>, avec bâtiment N° 63 et bâtiment N° 543, route des Coudres 62 à Céligny, propriété de madame Muriel Chantal Corinne Winkler.
2. D'ouvrir un crédit d'investissement de 1 709 000 F en vue de cette acquisition. Ce crédit se compose de :
  - a) Un montant de 1 650 000 F pour l'acquisition de la parcelle 311
  - b) un montant estimé à 59 000 F pour les frais d'acte et autres droits, selon devis établi le 22 février 2022 par Me Dominique Boyer.

3. De comptabiliser la dépense prévue à l'article 2 directement à l'actif du bilan de la commune de Céligny, dans le patrimoine financier.
4. De demander l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments du registre foncier et de la mensuration officielle afférents à cette opération vu le but final d'utilité publique de celle-ci.
5. D'autoriser M. le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de 1 709 000 F afin de permettre l'achat de la parcelle 311.
6. De charger M. le Maire et l'un des adjoints à procéder à la signature des actes notariés nécessaires.

## **6. Propositions individuelles et questions**

Mme Kössler demande aux vues du prix de l'essence, où en est le projet de borne électrique dans le village.

M. Louvrier répond qu'un projet commun est en étude avec les PPE dans le parking souterrain des Grands-Chênes.

Le projet avance de concert et nous sommes en attente du retour des offres.

M. Schutz informe qu'un projet a vu le jour lors de séance de la société des laiteries concernant l'ancienne laiterie.

L'idée étant de mettre des automates avec les produits des agriculteurs de la commune afin de promouvoir la production locale, tout en évitant de faire de la concurrence à l'épicerie.

Il aimerait avoir le préavis de la commune.

MM. Hornung et Louvrier rappellent que le terrain et le bâtiment appartiennent à la commune et qu'il doit certainement exister un ancien accord d'utilisation de l'emplacement.

M. Schutz indique que la société pense que les locaux leur appartiennent et qu'il faudrait que la commune informe la société des conditions d'utilisation des locaux.

Il va voir de son côté dans les archives de la société.

M. Louvrier confirme que la parcelle appartient à la commune, mais qu'il faudra étudier les conditions d'utilisation des bâtiments sur la parcelle.

M. Tripod indique qu'une activité commerciale est autorisée en zone 4B, restant réserver le changement d'affectation du bâtiment.

Mme Sermet trouve l'idée intéressante et demande l'avis du conseil municipal.

Le conseil municipal approuve la démarche.

Mme Baudet tient à remercier Mme Chassot-Leiglon pour la modification des luminaires en LED. L'éclairage est maintenant plus sympathique et dirigé vers le bas.

M. Berney demande si les propriétaires de la parcelle qui a fait l'objet de la délibération habitent sur la commune.

M. Homung répond que les propriétaires ne résident pas sur la commune.

La séance est levée à 21 h 45.

Catherine Sermet  
Présidente du Conseil municipal



Membre du Conseil municipal



Pierre-Alain Aubert  
Secrétaire général

